

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 MAI 2021**

**Délibération**  
n° 2021.05.097

**Cession de la parcelle  
A1 580 sur la  
commune de Nersac**

**LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 mai 2021**

**Secrétaire de séance** : Catherine BREARD

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Karine FLEURANT-GASLONDE, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Gérard LEFEVRE à Vincent YOU, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER

**Excusé(s)** :

Frédéric CROS, Jean-Luc FOUCHIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.05.097**

FONCIER

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

**CESSION DE LA PARCELLE AI 580 SUR LA COMMUNE DE NERSAC**

En 1999, le District du Grand Angoulême a été transformé en Communauté d'agglomération et s'est vu attribuer la compétence obligatoire en matière de développement économique, gérée jusque-là par le Syndicat Mixte pour le Développement Economique de l'Agglomération d'Angoulême (SMDEAA).

Le SMDEAA a donc été dissous et son patrimoine a été réparti au prorata des contributions de chaque membre pendant la durée de vie du syndicat.

Ainsi, GrandAngoulême a acquis des biens immobiliers sur la commune de Nersac, dont la parcelle cadastrée AI 580 en nature de bois-taillis, d'une superficie de 197 m<sup>2</sup>.

Monsieur Stéphane Tingaud demeurant 1 clos du Pontreau rue du Bois des Cardinaux 16440 Nersac, a un projet d'acquisition globale de différentes parcelles appartenant à d'autres propriétaires ; la parcelle AI 580 appartenant à GrandAngoulême est enclavée dans ce projet.

Monsieur Tingaud a présenté une offre financière à 250 €. Il est à noter que la parcelle est enclavée et que sa nature est du bois-taillis.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

La valeur comptable étant de 561,62 €, il convient de constater la moins-value de 311,62 €.

La valeur vénale du bien a été estimée à 35 € par les Domaines.

Vu l'avis des Domaines,

**Je vous propose :**

**DE CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée AI 580 située sur la commune de Nersac.

**D'APPROUVER** le déclassement du domaine public de cette parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé intercommunal.

**D'APPROUVER** la cession à Monsieur Stéphane Tingaud demeurant 1 clos du Pontreau rue du Bois des Cardinaux 16440 Nersac ou à toute société qui pourrait se substituer sur ce projet, de la parcelle AI 580 située sur la commune de Nersac, au prix de 250 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir.

**DE CONSTATER** la moins-value et la sortie de l'actif.

**D'IMPUTER** la recette au budget annexe Gestion Immobilière Aménagement des Zones.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  07 juin 2021	<b><u>Affiché le :</u></b>  07 juin 2021



**Direction Générale Des Finances Publiques**  
**Direction départementale des Finances Publiques**  
**de Charente-Maritime**

Le 12 / 03 / 2021

Pôle d'évaluation domaniale

24, Avenue de Fétilly  
17 000 LA ROCHELLE

téléphone : 05 46 30 08 73

mél. : [ddfip17.pole.evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip17.pole.evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)Le Directeur départemental des Finances  
publiques de Charente-Maritime

à Mr le Président du Grand-Angoulême

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Christophe RANGER

téléphone : 05 46 50 44 69

courriel : [christophe.ranger@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christophe.ranger@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf DS : 3675767

Réf OSE : 2021-16244-10223

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

Désignation du bien :	Terrain nu en nature de bois-taillis
Adresse du bien :	Rue du Bois des Cardinaux 16 440 NERSAC
Département :	CHARENTE
Valeur vénale :	35 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.